



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats

ALTAPROFITS VIE / ALTAPROFITS CAPITALISATION / GENERALI EPARGNE ALTAPROFITS MADELIN / L'EPARGNE GENERALI PLATINIUM / L'EPARGNE GENERALI PLATINIUM CAPITALISATION CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR ~ ALTA RENDEMENT 2022 ~ (FR00140068Y8)

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur
au plus tard le : 22 février 2022
en cas de versement et en cas d'arbitrage

N° de contrat* : _____ (en cas d'arbitrage et de versement complémentaire)

Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____

Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____

Représentée par* : _____

Date de naissance du représentant* : _____

Adresse du représentant : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

*** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de _____ € sur **ALTA RENDEMENT 2022 (FR00140068Y8)**

*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support Code ISIN Montant brut en euros ou en %*

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

ALTA RENDEMENT 2022 (FR00140068Y8)

*Rayez la mention inutile

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie exclusivement**

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support ALTA RENDEMENT 2022 sont les suivantes :

INSTRUMENT FINANCIER NON GARANTI EN CAPITAL NI EN COURS DE VIE NI A L'ECHEANCE

Période de commercialisation : du 15/11/2021 au 25/02/2022

- Sous-Jacent de référence : **L'Indice S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT INDEX (EUR) TR**

Description du Sous-Jacent de référence :

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR est composé d'un panier de 50 actions. L'univers de départ est composé de 350 entreprises européennes. Les 50 capitalisations boursières flottantes les plus importantes de la zone euro sont retenues afin de déterminer la composition de l'Indice.

L'Indice équilibre ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2% de son poids global à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important (respectivement moins important).

Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice. Enfin, à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Euro STOXX 50 aurait un objectif de gain inférieur. Le rendement plus important n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.

Pour plus de détails sur l'Indice, merci de consulter la page dédiée :

<https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/equity/sp-euro-50-equal-weight-50-point-decrement-index/#overview>

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://fr.finance.yahoo.com/quote/%5ESPEU5DET>.

Code Isin : **FR00140068Y8**

Émetteur : **BNP Paribas Issuance B.V.**

Garant : **BNP Paribas S.A.**

Sous-jacent de référence : **L'Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR.**

Valeur nominale : **1000 €**

Durée (hors remboursement anticipé) : **10 ans**

Date d'émission : **15/11/2021**

Date de constatation initiale : **25/02/2022**

Date d'échéance : **10/03/2032**

➤ **AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :**

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

2/5

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHÉ : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 10 mars 2032 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI**, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

➤ **FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :**

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

➤ **MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :**

L'investissement sur **ALTA RENDEMENT 2022** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **ALTA RENDEMENT 2022** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **ALTA RENDEMENT 2022**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **10 mars 2032**.

ALTA RENDEMENT 2022 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement d'**ALTA RENDEMENT 2022** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

II - QUESTIONNAIRE

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier ALTA RENDEMENT 2022.

Votre investissement sur ALTA RENDEMENT 2022 ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question 1 :

En nombre d'années, la durée d'investissement maximum d'**ALTA RENDEMENT 2022** est-elle d'au moins 10 ans ?

Oui Non

Question 2 :

La valeur d'**ALTA RENDEMENT 2022** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ?

Oui Non

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

3/5

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Question 3 :

ALTA RENDEMENT 2022 présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ? Oui Non

Question 4 :

Est-ce que l'instrument financier **ALTA RENDEMENT 2022** a comme sous-jacent l'Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR? Oui Non

Question 5 :

ALTA RENDEMENT 2022 peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ? Oui Non

Question 6 :

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ? Oui Non

Question 7 :

Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est (sont) exacte(s) :

- 1 - L'Indice S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT INDEX (EUR) TR est composé de 50 valeurs de la zone Euro.
- 2 - L'indice est équipondéré, chaque valeur représentant 2% du poids de l'indice.
- 3 - Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant du prélèvement fixe de 50 points alors la performance de l'indice est pénalisée
- 4 - Si les dividendes distribués sont supérieurs au montant du prélèvement fixe de 50 points alors la performance de l'indice n'est pas pénalisée.
- 5 - L'indice est rebalancé sur une fréquence trimestrielle.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « ALTA RENDEMENT 2022 » ainsi que les avantages et inconvénients d'un investissement sur ce type d'instrument financier et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs
- et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »
- et/ou • du Prospectus complet ou simplifié
- et/ou • de la Brochure commerciale
- et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier